

Préfecture de la Somme
87250 Bessines sur Gartempe

à

Monsieur le Président de la Commission d'enquête

Objet : Projet éolien « les quatre chemins » sur les communes de Balledent et Chateauponsac

Monsieur,

En qualité de propriétaire riverain très proche de quelques centaines de mètres des éoliennes sur la commune de Balledent, je porte à votre connaissance l'expression de mon opposition sur le projet visé en objet.

Mon opposition n'est pas une opposition de principe sur l'installation d'éoliennes en France qui pourraient utilement être installées dans des anciennes carrières ou dans des régions peu habitées comme la Crau ou le Larzac. Mon opposition porte sur le choix aberrant de la commune de Balledent comme lieu d'installation, commune déjà défigurée par la proximité des éoliennes de Roussac.

Elle s'explique par les motifs suivants :

1. Incohérence avec les autres priorités environnementales: le projet prévoit de s'installer en pleine zone verte classée Natura 2000 et reliée au réseau ENS (espace naturel sauvage) qui plus est zone d'élevage et à un moment où la région prévoit de développer le tourisme vert avec la création d'une voie verte
2. Sources de pollutions : les conséquences sur les pollutions des cours d'eau et des sols généralement, sonore et visuelle s'additionnent d'une manière exponentielle pour la faune, la flore et les humains
3. Non probante Industriellement, la production électrique qui en résulterait, outre le fait qu'elle dépend des vents, réduits dans ces zones vallonnées, serait très faible pour un coût élevé puisqu'elle n'est pas exploitable en l'état et nécessite le développement d'infrastructures de raccordement à une centrale

4. Contreproductive financièrement pour les communes : positive à court terme mais grevant les budgets des générations futures avec les coûts de démantèlement
5. Négative pour le cadre de vie avec le renforcement de la désertification
6. Pénalisante pour les particuliers en termes de valeurs des biens immobiliers et d'atteinte à l'intégrité physique du point de vue sonore et psychologique.

En conclusion, vous comprendrez que ce projet ne présente que des inconvénients gravissimes de santé publique pour des intérêts budgétaires illusoires ; cet avis d'ailleurs est partagé par de nombreuses commissions et organismes d'expertises sollicités dans le cadre de la présente enquête d'utilité publique

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'attention portée au présent courrier.

Je vous adresse l'expression de mes salutations distinguées.

Hervé Gabeloteau

